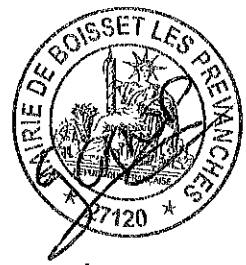
COMPTE RENDU
Séance du 9 Juin 2023.



RECTIFICATIF : délibération aide exceptionnelle CCAS

L'an deux mil vingt-trois le 9 Juin à 19h00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Geneviève CAROF, Maire.

Présents: Geneviève CAROF, Philippe PAULET, Jean-Luc CAILLIE, Brigitte TRAVERS, Pierre BIEUVILLE, Arnaud DUFOSSE, Laurent GARDIN, Frédéric JOUSSELIN, Thomas GUYOMARC H.
Absente excusée : Elisabeth LHERAUX qui a donné un pouvoir à Geneviève CAROF.

Secrétaire de séance : Frédéric JOUSSELIN.

Nombre de membres en exercice: 10
Nombre de membres présents: 9
Nombre de votants : 10
Date de convocation: 05/06/2023

Objet : devis mur de la mare des Osiers.

Le conseil municipal décide de procéder à la réfection du mur de la mare des Osiers.
Le devis de l'entreprise EGASSE FRERES est retenu pour la somme de 10 055 euros HT, soit 12 066 euros TTC.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer tout document inhérent à ce dossier.

A l'unanimité, cette délibération est adoptée.

Objet : devis caves urnes.

Le conseil municipal décide d'accorder les demandes des caves urnes au cimetière.

Madame le Maire a demandé plusieurs devis ; face au un coût d'investissement élevé et ne sachant pas combien de personnes vont être demandeurs de caves urnes, le conseil municipal décide de délimiter un emplacement destiné à des caves urnes.

Chaque personne intéressée par la conception d'une cave urne prendra à sa charge les travaux.

Un règlement des caves urnes avec la mise en place de concessions va être rédigé et présenté lors d'une prochaine réunion de conseil municipal.

Nomination d'un référent pour le Plan Climat Air Energie Territorial.

Madame Geneviève CAROF a été nommée à l'unanimité référent pour le Plan Climat Air Energie Territorial.

Délibération : demande d'aide exceptionnelle CCAS.

Une aide d'un montant de 200 euros va être accordée à la personne.
Un courrier va lui être adressé, stipulant que le CCAS accepte une dernière fois une aide, ce dernier en ayant déjà accordé deux précédemment.

Cette délibération est adoptée par 9 voix pour et 1 voix contre (Arnaud DUFOSSE).

Délibération : aménagement du carrefour rue de l'Ecole, rue de Garennes pour limiter la vitesse.

Le conseil municipal, afin de limiter la vitesse et sécuriser le carrefour rue de l'école et rue de Garennes, décide d'implanter une signalisation au sol au lieu d'un STOP, en plaçant des panneaux de rappel de « non priorité ».

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

Rapport emplacement d'éventuelles caméras de surveillance dans la commune.

Un rapport a été établi par la gendarmerie ; il en ressort un projet sur 5 emplacements dans la commune et la pose de 10 caméras fixes.

Ce projet n'est pas chiffré à ce jour ; des devis vont être demandés.

Questions diverses.

- La dalle de la tombe de Madame LAMARRE a été déplacée semble-t-il par l'entreprise COLLEU. Il va être demandé à l'entreprise de la remettre en place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 25.